



Note de Présentation

Compte Administratif 2024

INTRODUCTION

L'article 107 de la Loi NOTRe – Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 Août 2015 prévoit de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Ainsi, une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget et au Compte Administratif.

Le compte administratif est un document réglementaire qui présente les résultats de l'exécution du budget pour la période de référence.

Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire, après le débat sur les orientations budgétaires et le vote du budget primitif. Il doit être présenté et approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 Juin suivant l'année à laquelle il se rapporte pour être transmis au représentant de l'Etat.

Le compte administratif se présente sous la forme de deux sections, exploitation et investissement dont les dépenses et les recettes sont regroupées par chapitre budgétaire, ventilé chacun par article comptable.

Il dresse le bilan de l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité dans chacune des sections budgétaires.
Il doit être conforme au compte de gestion établi par le Comptable Public.

BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
Crédits d'exploitation exécutés au titre de l'exercice		2 083 029,56 €	2 720 494,27 €
REPORT	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	- €	- €
	002 Résultat d'Exploitation reporté	- €	1 752 867,60 €
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		2 083 029,56 €	4 473 361,87 €
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
Crédits d'investissement exécutés au titre de l'exercice		909 422,51 €	2 227 817,36 €
REPORT	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	607 301,70 €	408 565,00 €
	001 Résultat d'Investissement reporté	1 334 097,20 €	- €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 850 821,41 €	2 636 382,36 €
TOTAL DU BUDGET PRIMITIF		4 933 850,97 €	7 109 744,23 €

I. Section d'exploitation

1. Dépenses d'exploitation : 2 083 029,56 €

Les dépenses d'exploitation réelles se décomposent en six rubriques principales :

- Charges à caractère général – Chapitre 011 : 1 048 851,53 €
 → Ensemble des crédits alloués au fonctionnement du service, notamment :
 - Opération de dératisation et de lutte contre les nuisibles ;
 - Inspections télévisées et curages des réseaux ;
 - Création de regards, reprise de grilles avaloir et remplacement de tampon fontes ;
 - Gestion patrimoniale des réseaux et des ouvrages ;
 - Etudes technico-financières pour les adhésions de communes, assistance pour le suivi des DSP et le futur mode de gestion du service ;
- Charges de personnel – Chapitre 012 : 396 722,35 €
 → Les missions du SIDASS sont assurées par 6 agents ;
 → Il était prévu le recrutement d'un technicien et d'un ingénieur pour mettre à niveau le service au vu du déploiement des missions et de l'intégration de nouvelles communes ;
- Autres charges de gestion courante – Chapitre 65 : 127 227,76 €
 → Participation au Syndicat Mixte de Traitement des Boues du Val de Loing pour les communes de La Genevraye et Montigny sur Loing ;
 → Indemnités des élus ;
 → Créances admises en non-valeur ;
- Charges financières – Chapitre 66 : 203 388,22 €
 → Ce chapitre permet de payer les intérêts de la dette (taux moyen au 31 Décembre 2024 : 2,85 %)
- Charges exceptionnelles – Chapitre 67 : 0 €
 → Ce chapitre regroupe les opérations n'entrant pas dans le cadre des opérations courantes, car non récurrentes comme la réduction de titres sur des exercices antérieurs
- Dotations pour dépréciations des actifs circulants – Chapitre 68 : 0 €
 → Le Comité Syndical a pris une délibération en 2022 pour provisionner des crédits dans la cadre de créances douteuses et dont l'ajustement est effectué avec le Trésor Public
- Dépenses imprévues – Chapitre 022 : 0 €
 → Ce chapitre sert à abonder, par virement de chapitre à chapitre, les dépenses qui n'étaient pas connues lors de l'élaboration du budget

D'autres chapitres viennent compléter les dépenses d'exploitation et relèvent des opérations d'ordre :

- L'amortissement est défini d'une manière générale comme étant la réduction irréversible répartie sur une période déterminée – Pour l'année 2024 : 306 839,70 € ;
- Le virement vers la section d'investissement permet de financer les opérations d'investissement mais ne donne pas lieu à émission de titre ou de mandat ;

Ces dotations étant transférées en section d'investissement « recettes », elles assurent une ressource propre interne permettant de couvrir le remboursement de la dette en capital ;

2. Recettes d'exploitation : 4 473 361,87 €

- Produits des services – Chapitre 70 : 2 542 087,66 €
 - Ce chapitre constate les redevances perçues par le SIDASS pour le financement de ces opérations

Le SIDASS prélève une redevance afin de :

- ◆ Couvrir les charges liées aux travaux d'investissement, au remboursement de la dette et aux dépenses de fonctionnement du syndicat ;
- ◆ Générer des ratios financiers permettant de souscrire des emprunts auprès des organismes bancaires pour financer les opérations d'investissements engagées et celles inscrites au Schéma Directeur d'Assainissement. Un programme de travaux ultra prioritaire a été validé lors du Comité Syndical du 15 Décembre 2021 et modifié lors du Comité Syndical du 12 Octobre 2023 pour répondre aux demandes de la Police de l'Eau, du SATESE et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;

Dans le cadre de l'application du contrat de Délégation de Service Public du SIDAUE, la rémunération du Syndicat est fixée en 2024 comme suit :

- ◆ Redevance Collecte – Part fixe annuelle à 40,40 € HT ;
- ◆ Redevance Collecte – Part variable à 1,3979 € HT par mètre cube ;
- ◆ Redevance Traitement – Part variable à 1,3587 € HT par mètre cube sauf les communes adhérentes au SIA (Ecuelles, Moret sur Loing et Saint Mammès) ;
- ◆ Redevance perçue en 2024 correspondant à la période du 1^{er} Juillet 2023 au 30 Juin 2024 = 1 632 002,20 € ;

Dans le cadre de l'application du contrat de Délégation de Service Public du Budget Eau de Veneux (MLO), la rémunération du Syndicat est fixée en 2024 comme suit :

- ◆ Redevance Collecte – Part variable à 1,8438 € HT par mètre cube ;
- ◆ Redevance Traitement → SIA ;
- ◆ Redevance perçue en 2024 correspondant à la période du 1^{er} Juillet 2023 au 30 Juin 2024 = 377 631,51 € ;

Le SIDASS émet également une participation pour le financement à l'assainissement collectif – Produit 2024 : 240 957,98 € (Compte 704) – Cette ressource dépend du nombre de permis de construire ou de déclaration de travaux instruit sur les communes

Le SIDASS collecte également une redevance pour l'Assainissement non collectif – Produit 2024 : 581,71 € (Compte 7062)

Par délibération du 16 Décembre 2020, une convention de mise à disposition du personnel a été signée avec le SIDAUE

Perçu en 2024 : 290 914,26 € correspondant aux années 2023 et 2024 (Compte 7084)

- Autres produits de gestion courante – Chapitre 75 : 42 061,75 €
→ Ce chapitre constate les frais de contrôle versés par le délégataire conformément aux contrats de DSP et des redevances d'occupation du domaine de VNF

- Reprises sur provisions et dépréciations – Chapitre 78 : 6 143,67 €
→ Reprise d'une partie des provisions constituées suite à l'admission en non-valeurs de certaines créances

- Atténuation de produits – Chapitre 013 : 28 056,84 €
→ Remboursement des rémunérations des agents en maladie par la CPAM et l'assurance statutaire

- Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 042 : 102 144,35 €
→ Amortissement des subventions d'équipement

- Reprise du résultat antérieur - excédent – R002 : 1 752 867,60 €

Récapitulatif de la section d'exploitation

Dépenses d'exploitation	Crédits 2024	CA 2024
Charges à caractère général	1 447 890 €	1 048 851,53 €
Charges de personnel	574 940 €	396 722,35 €
Autres charges de gestion courante	178 600 €	127 227,76 €
Charges financières	236 540 €	203 388,22 €
Charges exceptionnelles	25 000 €	0 €
Dépenses imprévues	16 622 €	0 €
Dépenses réelles	2 479 592 €	1 776 189,86 €
Dépenses d'ordre	525 820 €	306 839,70 €
Virement à la section d'investissement	1 380 000 €	0 €
Dépenses d'exploitation	4 385 412 €	2 083 029,56 €

Recettes d'exploitation	Crédits 2024	CA 2024
Produit des services	2 474 200,00 €	2 542 087,66 €
Subventions d'exploitation	0 €	0 €
Atténuation de charges	10 000,00 €	28 056,84 €
Autres produits de gestion courante	40 000,40 €	42 061,75 €
Produits exceptionnels	0 €	0 €
Reprises sur provisions et dépréciations	6 144,00 €	6 143,67 €
Recettes réelles	2 530 344,40 €	2 618 349,92 €
Recettes d'ordre	102 200,00 €	102 144,35 €
Excédent N – 1 reporté	1 752 867,60 €	1 752 867,60 €
Recettes d'exploitation	4 385 412,00 €	4 473 361,87 €

	Crédits 2024	CA 2024
Dépenses réelles	2 479 592,00 €	1 776 189,86 €
Recettes réelles	2 530 344,40 €	2 618 349,92 €
Epargne de gestion (hors intérêts de la dette)	287 292,40 €	1 045 548,28 €
Epargne Brute (CAF Brute)	50 752,40 €	842 160,06 €
Remboursement du capital	490 870,00 €	488 021,18 €
Epargne Nette (CAF Nette)	- 440 117,60 €	354 138,88 €
Encours de dette au 31 Décembre	7 207 264 €	7 207 264 €
Capacité de désendettement en année		8,56

	Crédits 2024	CA 2024
Dépenses réelles d'exploitation / population	97,19 €	69,62 €
Recettes réelles d'exploitation / population	99,18 €	102,63 €
Dépenses d'équipement brut / population	97,47 €	36,32 €
Encours de dette 31 Décembre / population	282,50 €	282,50 €
Encours de dette 31 Décembre / recettes réelles	284,83 %	275,26 %
Dépenses de personnel / dépenses réelles	23,19 %	22,34 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles	98,27 %	35,39 %
Dépenses réelles et remboursement dette / recettes réelles	117,39 %	86,47 %

II. Section d'investissement

1. Dépenses d'Investissement : 2 243 519,71 € + RAR 2024 : 607 301,70 €

Les dépenses d'investissement se décomposent comme suit :

- Dépenses d'Equipements – Chapitres 20, 21 et 23 : 319 256,98 € + RAR 2024 : 607 301,70 €
 - Opérations dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement :
 - ◆ Montigny sur Loing – Réhabilitation des réseaux Rues du Loing et de la Libération : 94 900,73 € & RAR : 238 601,94 €
 - ◆ MLO Moret sur Loing – DO Pierre Morin – Refonte du déversoir : 18 489 € & RAR : 10 350 €
 - ◆ STEU Ville Saint Jacques – Reconstruction de l'équipement : 33 320,44 € & RAR : 62 268,54 €
 - ◆ Vernou – Etude de faisabilité pour la déconnexion des eaux pluviales – RAR : 16 100 €
 - ◆ Réhausse des seuils de 6 DO – AMO – RAR : 10 080 €
 - Opérations réalisées dans le cadre de la Gestion Patrimoniale des Réseaux :
 - ◆ MLO Ecuelles – Rue du Donjon et Impasse des Buttes – Chemisage du réseau : 68 459,50 € & RAR : 15 024,50 €
 - Opérations réalisées dans le cadre de la Gestion Patrimoniale des Ouvrages :
 - ◆ STEU MLO Episy – Diagnostic de l'affaissement des ouvrages, prétraitement : 14 163,04 € & RAR : 5 100 €
 - ◆ STEU Montigny – Mise en place d'un Speed O Clar : 73 619,23 € & RAR : 40 576,82 €
 - ◆ STEU Villecerf – Diagnostic de la fissuration sur le clarificateur : 7 876,40 € & RAR : 7 650 €
 - ◆ Mise en sécurité des ouvrages : 4 272,49 € & RAR : 201 549,90 €
- Emprunts – Chapitre 16 : 488 021,18 €
 - Remboursement de la dette en capital pour les emprunts bancaires et des avances à taux 0 % de l'agence de l'Eau.
 - L'encours de dette au 31 Décembre 2024 s'élève à 7 207 264,37 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 040 : 102 144,35 €
 - Amortissement des subventions d'équipement
- Solde d'exécution négatif reporté – D001 : 1 334 097,20 € couvert par l'excédent de la section d'exploitation.

2. Recettes d'Investissement : 2 227 817,36 € + RAR 2024 : 408 565,00 €

Les recettes mobilisées pour financer les investissements se répartissent comme suit :

- Subventions – Chapitre 13 : 188 689,40 € + RAR 2024 : 408 565,00 €

Certaines opérations bénéficient de subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département de Seine et Marne

→ 13111 – Agence de l'Eau Seine et Normandie :

- ◆ Montigny sur Loing – Réhabilitation des réseaux des Rues du Loing et de la Libération – RAR : 202 932 €
- ◆ Montigny sur Loing – Modernisation du clarificateur – RAR : 45 110 €

→ 1313 – Conseil Départemental 77 :

- ◆ Montigny sur Loing – Réhabilitation des réseaux des Rues du Loing et de la Libération – RAR : 148 467 €
- ◆ Montigny sur Loing – Modernisation du clarificateur – RAR : 12 056 €
- ◆ Ville Saint Jacques – Réhabilitation du réseau – Solde : 21 255,95 €
- ◆ Ville Saint Jacques – Réhabilitation de la STEP – Acompte : 164 052,71 €
- ◆ Ville Saint Jacques – Hygiénisation des boues de la STEP – Acompte : 3 380,74 €

- Emprunts et dettes assimilées – Chapitre 16 : 0 €

→ Les opérations d'investissements 2024 ont été auto-financées par le SIDASS

- Constructions – Chapitre 23 : 86,40 €

→ Remboursement d'une actualisation d'une situation de travaux

- Dotations et réserves – Chapitre 1068 : 1 732 201,86 €

→ Couverture du déficit de l'exercice 2023 et du besoin de financement des RAR 2023

- Opérations pour compte de tiers – Chapitre 458 : 0 €

→ Opération de déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement en domaine privé à Ville Saint Jacques

D'autres chapitres viennent compléter les recettes d'investissement et relèvent des opérations d'ordre :

→ L'amortissement est défini d'une manière générale comme étant la réduction irréversible répartie sur une période déterminée – Pour l'année 2024 : 306 839,70 € ;

→ Le virement de la section d'exploitation permet de financer les opérations d'investissement mais ne donne pas lieu à émission de titre ou de mandat ;

Ces dotations assurent une ressource propre interne permettant de couvrir le remboursement de la dette en capital ;